Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20250429-2025BS01-DE

Parc naturel régional du Luberon
Territoire reconnu Réserve de biosphère et Géoparc mondial Unesco

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2025 BS 01** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : VALORISATION DE GEOSITES ET DE LA DESIGNATION INTERNATIONALE GEOPARC MONDIAL UNESCO DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

L'an deux mille vingt-cinq 29 avril à 11h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis à la Maison du Livre et de la Lecture de Bonnieux sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 19 votants :
- 12 membres présents ;
- 7 membres représentés.

Etaient présents :
Mesdames Dominique SANTONI (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Valérie BARDISA (déléguée titulaire de Pertuis) ; Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'Apt) ; Delphine CRESP (déléguée titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Viviane DARGERY (déléguée titulaire de Viens) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire Conseil Départemental 84)

Messieurs Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'Auribeau) ; François DUPOUX (délégué titulaire de Saignon) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de La Bastidonne) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML)

Avaient donné pouvoir :
Madame
Véronique MILESI (déléguée titulaire de Lagnes) à Jacques DECUIGNIERE
Béatrice TERRASSON (déléguée titulaire de Saint-Michel-l'Observatoire) à Christian CHIAPELLA
Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire du Conseil départemental de Vaucluse) à Dominique SANTONI

Monsieur
Patrick COURTECUISSE (délégué titulaire de Cavaillon) à Charlotte CARBONNEL
Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de Cabrières d'Aigues) à Jean AILLAUD
Michel BESTAGNO (délégué titulaire de La Bastide des Jourdans) à Noëlle TRINQUIER
Jean-Pierre GERAULT (délégué titulaire d'Oppède) à Delphine CRESP

Etaient excusés
Mesdames
Valérie PEISSON (déléguée titulaire de Manosque) ; Karine MASSE (déléguée titulaire de Lurs)
Messieurs
Kévin ROLANDO (délégué titulaire de Pierrerue)

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20250429-2025BS01-DE

Etaient absents
Madame
Solange PONCHON (déléguée titulaire Conseil Régional)
Marion MAGNAN (déléguée titulaire Conseil Départemental 04)
Monsieur
Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Lionel MORARD (délégué titulaire de Buoux) ; Jean-Luc MIOLA (délégué titulaire de Corbières) ; Thierry RICHARME (délégué titulaire de Dauphin) ; Patrick MERLE (délégué titulaire de Ménerbes) ; Bernard BRIFFAULT (délégué titulaire de Pierrevert) ; Georges FAUCOUNEAU (délégué titulaire de Sainte-Tulle) ; Christophe MADROLLE (délégué titulaire Conseil Régional) ; Gilles MEGIS (délégué titulaire de Durance Luberon Verdon Agglomération).

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;
Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 : *Protéger et valoriser le patrimoine géologique et son orientation* C.2 : *Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable* ;
Vu l'avis favorable (priorisation 1) des membres du Comité de Pilotage Espace Valléen Luberon Lure réunis le 19 décembre 2023 ;
Vu la délibération 2024CS35 du Comité syndical du 9 avril 2024 ;

Considérant les recommandations émises par le conseil des géoparcs mondiaux UNESCO, suite à la visite des rapporteurs UNESCO en juillet 2023 ;
Considérant les enjeux de tourisme durable et de sensibilisation des publics aux patrimoines de la terre auxquels répond le projet de Charte 2025-2040 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** la réalisation et l'installation de panneaux d'identification du Luberon Géoparc mondial Unesco et des pupitres d'interprétation des patrimoines de la Terre.

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant (HT)	**Plan de financement**	
35 000 €	Crédits Etat (FNADT CIMA) et Région (80 %)	28 000 €
	Autofinancement (20 %) – 20 % avec tout ou partie, la participation des communes bénéficiaires des équipements	7 000 €

- **DE DIRE** que les recettes et les dépenses sont prévues au budget primitif 2025.

- **D'AUTORISER** la Présidente à solliciter la participation financière des communes concernées afin d'acter leur participation au financement et à la concertation dans le projet.

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20250429-2025BS01-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON
60, place Jean Jaurès
B.P. 122
84404 APT CEDEX
Tél. 04.90.04.42.00

Dominique SANTONI

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20250429-2025BS01-DE